	DOCUMENT DIVERS	<b>C3-D18</b>
	<b><u>Liste des examens réputés potentiellement urgents</u></b>	
	Version 2	
	Date d'application : <b>2019-09-17</b>	
		Page 1 sur 2

L'arrêté du 15/12/16 fixe la gestion des analyses réputées urgentes entre le prescripteur et le Laboratoire de Biologie Médicale. Ce dernier doit définir ses délais de rendu de résultats en accord avec ses prescripteurs habituels.

### 1) Pour une prise en charge en urgence, la prescription doit mentionner selon l'arrêté :

- Le terme « URGENT »
- Les éléments cliniques pertinents
- Le moyen de communication

Des navettes de collecte d'échantillons en direction du plateau technique sont assurées toute la journée jusqu'à la fermeture de chaque site :  
**tous les prélèvements sont transférés sur le plateau technique le jour-même et les analyses sont réalisées jusqu'à 20h00 en semaine et 17h00 le samedi.**

### 2) Liste des paramètres entrant dans le cadre de l'urgence :


*(Liste a été établie et validée avec les principaux médecins prescripteurs du laboratoire)*

Acide biliaire	D Dimères	Procalcitonine
Bicarbonates*	Glycémie*	RAI
Bilan hépatique	Haptoglobine	Recherche de
BHCG	HIV*	Paludisme
BNP	INR	Schizocytes
Calcium / Calcium corrigé*	Ionogramme	TCA
Créatinine	Lipase	Troponine
CRP	NF Plaquettes	
Cytologie urinaire*	Oestradiol	

\* Paramètres ajoutés suite à retour d'information des principaux prescripteurs

### 3) Délai de rendu de résultat à partir de la prise en charge par le secrétariat du dossier

< 2h00	< 2h30	< 3h00	< 3h30	< 4h00	< 4h30	< 5h00
24 %	43 %	63 %	82 %	92 %	97 %	99 %

	DOCUMENT DIVERS	<b>C3-D18</b>
	<u>Liste des examens réputés potentiellement urgents</u>	Version <b>2</b>
		Date d'application : <b>2019-09-17</b>
		Page <b>2</b> sur <b>2</b>

#### 4) Communication des résultats

- Le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 indique « *La communication du compte rendu au*
  - *prescripteur s'effectue par la voie électronique.*
  - *patient s'effectue par la voie **électronique** ou, à sa demande, sur support papier. »*
- Mode de communication privilégié (**rapide, fiable et traçable**) : **voie électronique**
- Autres moyens de communication : téléphone, fax, HPRIM

**A l'attention des prescripteurs** : si besoin, les biologistes du laboratoire et le service qualité vous invitent à prendre contact avec eux pour échanger sur ces paramètres réputés potentiellement urgents afin d'améliorer votre satisfaction.